

Règlement

2ème Edition de la course des Balcons

Dimanche 8 septembre 2024

Organisation

L'Union Athlétique des Couleurs (UAC Morestel), association loi 1901, organise le Marathon des Balcons (marathon, semi-marathon et 10km) le dimanche 8 septembre 2024

Descriptif des parcours :

Semi Marathon -> 21 km et 230m D+ : terrain mixte (chemins, piste graviers, sous bois, route)

« Sprint » -> 9,5 km et 130m D+ : terrain mixte (chemins et route)

Départs & arrivées :

Départs : Semi-marathon -> 10h00 / Zone Artisanale de Sablonnières, 38460 Soleymieu

Sprint -> 10h30 / Rue Léon Berthet, 38510 Passins

Arrivées : Piste du lycée / Rue Paul Claudel, 38510 Morestel

Inscriptions en ligne uniquement, ouvertes jusqu'à 16h la veille du départ des différentes courses.

Tous les participants s'engagent à emprunter les navettes qui achemineront les coureurs sur les différentes zones de départ. Prix du transport compris dans l'inscription.

Attention, il n'y aura pas de parking prévu pour les véhicules sur les zones de départ.

Les bus se prendront sur le parking dédié sur le parking du lycée. La montée se fera sur présentation du dossard.

Navettes semi : départ de 8h45 à 9h15

Navettes 10km : départ de 9h15 à 9h45

Courses ouvertes :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),
Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
Fédération sportive des ASPTT,
Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- soit titulaire d'une licence FFCO, FFTRI ou FFPM, valide le jour de la manifestation
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Ou présenter un document « Parcours de Prévention Santé » (PPS) de moins de 3 mois à la date de la course : <https://pps.athle.fr/>

Les certificats médicaux étrangers ne seront pas acceptés.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Inscriptions :

* Semi Marathon (nés en 2007 et avant) : 18 € + majoration de 2 € à partir du 1^{er} juin 2024 et majoration de 6 € à partir du 8 août 2024

* Sprint 10km (nés en 2009 et avant) : 9 € + majoration de 1 € à partir du 1^{er} juin 2024 et majoration de 3 € à partir du 8 août 2024

Frais d'inscription en ligne valables jusqu'à 16 h la veille du départ des courses.

Attention : Pas d'inscription possible sur place !

Retrait des dossards : gymnase du lycée, rue Paul Claudel – 38510 Morestel

De 17h00 à 19h00 le samedi 7 septembre

De 8h00 à 9h30 le dimanche 8 septembre

Chaque concurrent chronométré devra porter son dossard de façon visible ainsi que sa puce sur sa chaussure.

Dossard et puce sont fournis par l'organisation.

Pas de réserve d'eau minimum demandée.

En cas d'abandon le concurrent devra en informer l'organisation dans les plus brefs délais et remettre son dossard et sa puce à quelqu'un de l'organisation.

En cas de non restitution de la puce, il sera demandé 10 € au concurrent concerné.

Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un remboursement de son inscription. Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à clubuac@gmail.com au plus tard 72h avant la course

Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.

Catégories et distances

Les Catégories d'âge 2024-2025 (valables du 1er septembre 2024 au 31 août 2025)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
Espoirs	ES	2003 à 2005
Juniors	JU	2006 et 2007
Cadets	CA	2008 et 2009
Minimes	MI	2010 et 2011
Benjamins	BE	2012 et 2013
Poussins	PO	2014 et 2015
École d'Athlétisme	EA	2016 à 2018
Baby Athlé	BB	2019 et après

Distance maximale

25km

15km

5km

3km

1500m

600m

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956
	M7	1955 - 1951
	M8	1950 - 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant

Récompenses courses individuelles :

- aux 3 premiers (3 premiers Homme, 3 premiers Femme) de chaque course,
- au dernier concurrent passant la ligne d'arrivée pour chaque course.

Assurance

Les organisateurs bénéficient d'une assurance en responsabilité (GROUPAMA) dont l'attestation a été fournie à la Préfecture.

Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

Secours

Une équipe de secouristes sera présente et cheminera sur le parcours au fur et à mesure de l'avancée des coureurs.

Leur intervention fait l'objet d'une convention rémunérée.

Règlement

L'engagement d'un coureur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement général des courses hors stade 2024 est disponible sur :
https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2024.pdf

Droit à l'image

Les coureurs et parents de coureurs mineurs acceptent par le présent règlement que leur image soit libre de droit :

Photos individuelles, photos de groupes et séquences vidéo pourront ainsi être ultérieurement utilisées dans les résumés qui seront faits de l'épreuve et/ou pour la promotion des prochaines éditions (et notamment sur les dépliants, affiches, sites internet, presse, blog et vidéo de la course).

L'Union Athlétique des Couleurs, organisateur de l'épreuve, se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement à la suite de tout événement imprévu ou indépendant de sa volonté.

Remise des prix à partir de 12h00